

## Commission des finances et de l'audit Séance du 25 novembre 2022

Décision CFA n° 2022-16

### Contrat de coopération entre l'OFB et La Rochelle Université relatif à la mise en œuvre du programme de surveillance DCSMM par l'Observatoire Pelagis sur 2023-2025 : Réseau national d'échouages des mammifères marins et campagnes de recensement de la mégafaune marine

La Commission des finances et de l'audit de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** l'article L. 2511-6 du code de la commande publique ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-03 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- ▶ **Vu** les délibérations n° 2020-39 du 26 novembre 2020 et n° 2021-29 du 30 novembre 2021 du conseil d'administration de l'OFB portant prorogation du Programme d'intervention de l'Agence française pour la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1:**

La Commission des finances et de l'audit approuve le projet de contrat de coopération entre l'Office français de la biodiversité et La Rochelle Université relatif à la mise en œuvre du programme de surveillance DCSMM par l'Observatoire Pelagis en 2023-2025 : Réseau national d'échouages des mammifères marins et campagnes de recensement de la mégafaune marine, dans les conditions précisées dans le rapport présenté par le directeur général.

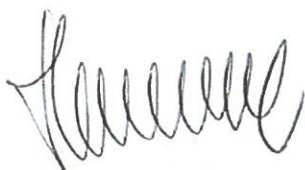
**ARTICLE 2:**

La Commission des finances et de l'audit approuve le coût total du programme arrêté à 3 163 000 €, et fixe le montant de la contribution financière maximum de l'OFB (soulte) à ce programme à 1 597 200 € nets de taxe.

**ARTICLE 3:**


Le directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes du contrat de coopération entre l'Office français de la biodiversité et La Rochelle Université relatif à la mise en œuvre du programme de surveillance DCSMM par l'Observatoire Pelagis en 2023-2025 : Réseau national d'échouages des mammifères marins et campagnes de recensement de la mégafaune marine, et à procéder à sa signature.

Le Directeur général délégué aux ressources,  
chargé du secrétariat de la Commission  
des finances et de l'audit



Denis CHARISSOUX

La Présidente de la Commission  
des finances et de l'audit



Régine TOUFFAIT